

La coopération militaire franco-marocaine

Jean Paul HEBERT

professeur de sciences économiques et sociales

Le Maroc en Afrique

Avant d'essayer de définir la coopération militaire franco-marocaine et d'évaluer son importance, on rappellera, brièvement, quelques données élémentaires sur la place du Maroc en Afrique, données qui sont souvent peu connues de l'opinion qui distingue mal les caractéristiques particulières des pays africains.

Population

Par le poids démographique, le Maroc est, en 1982¹, avec 20,3 millions d'habitants, le sixième pays d'Afrique, après le Nigéria (90,6 millions d'habitants), l'Egypte (44,3 millions d'habitants), l'Ethiopie (32,9 millions d'habitants), le Zaïre (30,7 millions d'habitants), l'Afrique du Sud (30,4 millions d'habitants).

PNB et PNB par habitant

• Pour le PNB on a l'évolution suivante (en milliards de dollars) :

	1976	1982
AFRIQUE DU SUD	31,9	74,4
NIGERIA	29,2	71,7
ALGERIE	15,6	45,0
GHANA ²	7,9	31,2
EGYPTE	10,5	26,4
MAROC	8,7	14,7

• Pour le PNB par habitant, le Maroc n'occupe, en 1982, que le onzième rang³ :

	PNB/hab. (en \$)
GABON	3 810
AFRIQUE DU SUD	2 670
ALGERIE	2 350
SEYCHELLES	1 800
TUNISIE	1 390
ILE MAURICE	1 270
CONGO	1 180
BOTSWANA	1 010
COTE D'IVOIRE	950
CAMEROUN	890
MAROC	870

et l'on peut préciser que depuis 1976, année où le PNB par habitant était au Maroc de 530 dollars par an, ce pays a été dépassé par le Congo dont le PNB par habitant n'était que de 520 dollars et le Cameroun (350 dollars). De plus, sa progression a été moins rapide que celle de l'Afrique du Sud (1 240 dollars par an par habitant en 1976), de l'Algérie (990 dollars) ou de la Tunisie (840 dollars).

De ces traits schématiques, on retiendra deux idées :

- le Maroc est un pays important par sa population et son PNB, l'un des plus importants d'Afrique ;
- mais c'est aussi un pays qui, sans être parmi les plus pauvres, est quand même en position économique

peu favorable et surtout dont les résultats se dégradent relativement à l'évolution des pays comparables.

Les Forces Armées Royales (F.A.R.)

Dans ce pays facilement sous-estimé, quel est le poids de la chose militaire ?

On peut voir l'importance des F.A.R. dans le tableau des effectifs suivant :

	MAROC	ALGERIE	TUNISIE	MAURITANIE
Effectifs armée de terre	125 000	110 000	30 000	8 000
Effectifs Marine	6 000	8 000	2 600	320
Effectifs armée de l'Air	13 000	12 000	2 500	150
Avions de combat	106	300	8	9
Forces para militaires	30 000	24 000	5 000	2 500

Le Maroc a la troisième armée du continent africain avec 144 000 hommes⁴ après l'Egypte (460 000 hommes) l'Ethiopie (306 000 hommes) mais avant le Nigeria (133 000 hommes) et l'Algérie (130 000 hommes)⁵. De plus, l'importance de l'armée marocaine a crû rapidement dans la dernière période puisque les effectifs étaient de 98 000 hommes en 1979.

On retrouve ce poids important du fait militaire dans les **données économiques** : les dépenses militaires ont été, en 1982, de 1,3 milliard de dollars, ce qui les situe au quatrième rang en valeur absolue, après l'Afrique du Sud (2,7 milliards), l'Egypte (2,5 milliards) et le Nigeria (1,6 milliard)⁶.

L'importance est encore plus marquée si on mesure les dépenses militaires en dollars par habitant : avec 61 dollars par habitant et par an, le Maroc est à la deuxième place⁶ après l'Afrique du Sud (86 dollars par habitant et par an). Il est à la première place pour le poids des dépenses militaires en pourcentage des dépenses de l'Etat : 20,3 % en 1982⁷ ; et encore en pourcentage du PIB : 9%⁷.

Tout en utilisant avec les précautions méthodologiques d'usage, de tels « classements », on peut quand

même en tirer l'enseignement que par l'effort militaire le Maroc est aux tous premiers rangs en Afrique.

Sans aller jusqu'à dire qu'il s'agit là d'une « économie de guerre », on peut quand même écrire, que c'est à un pays, en plein effort de guerre que nous nous intéressons, ce qui modifie l'image qu'« instinctivement » on se fait parfois de la situation marocaine, n'accordant au fait militaire qu'une place marginale, sinon folklorique.

Armement : les fournisseurs

Les fournitures françaises d'armement au Maroc ne datent pas seulement de la dernière période : déjà sous Giscard, des avions avaient été livrés en 1976⁸, le Maroc bénéficiait de 239 millions de francs de crédits militaires directs et 450 officiers et sous-officiers marocains étaient formés en France. Ajoutons à cela la livraison de 20 Mirage, en février 1977, puis, en 1979, un contrat important : 50 Mirage F1, 24 Alphajet plus des AMX 10, VAB, EBR et quelques unités navales légères⁹.

Cette politique a été poursuivie et, à l'heure actuelle, une partie importante de l'armement marocain est français :

L'Armée de terre dispose en 1982 de 40 AMX 13, 50 EBR, 15 AMX 10 RC, 162 AML 90, 150 AML 245, 200 VAB. La Marine (à part de petites unités) dispose surtout d'Exocet MM 38, (4 pour une frégate et 16 pour 4 patouilleurs). L'Armée de l'Air fait voler 42 Mirage, 24 Alphajet, 24 Puma ; en 1982 étaient en commande 24 Gazelle. A quoi il faut ajouter pour les forces para-militaires : 5 Alouette, 6 Gazelle, 6 Puma¹⁰. Enfin l'avenir se prépare, puisque récemment l'Aérospatiale a fait au Maroc des essais d'une version, militarisée pour climats chauds et remotorisée, de l'hélicoptère civil Dauphin¹⁰, version qui pourrait, évidemment, intéresser au premier chef les F.A.R.

D'autres fournisseurs jouent, également, un rôle important : en premier lieu, bien sûr, les Etats-Unis qui ont livré au Maroc des avions BRONCO, des hélicoptères COBRA et des F 5 (Northrop). Nous détaillerons un peu plus loin le rôle des Etats-Unis et cet aspect « concurrence/complémentarité » des politiques française et américaine envers le Maroc.

D'autres fournisseurs encore : en 1979 le ministre français des Affaires Etrangères, en réponse à une question écrite de A. Vivien¹² précisait qu'« à part la France, les autres fournisseurs principaux du Maroc étaient les Etats-Unis, l'URSS, l'Espagne, et l'Italie ». Si la mention de l'URSS prête à discussion, par contre le rôle de l'Espagne et de l'Italie (celle-ci surtout pour les ventes navales) est indiscutable.

Plus récemment enfin, c'est le Brésil qui s'est mis sur les rangs, par une vente officielle en 1984, à la suite de laquelle le Maroc envisage de renforcer sa coopération militaire avec le Brésil et d'acquérir des blindés légers CASCAVEL (fabriqués par Engesa)¹³.

Après avoir situé l'importance économique et militaire du Maroc, ainsi que la place de ses principaux partenaires, on va maintenant essayer de préciser le rôle de la France, en rappelant brièvement le dispositif français de coopération militaire, pour pouvoir mieux situer le cas marocain dans cet ensemble ; on ajoutera à cette présentation quelques données sur le rôle des Etats-Unis.

Le dispositif français de coopération militaire

On trouvera une présentation, très claire sur le sujet dans Pascal Chaigneau « La politique militaire de la France en Afrique », Centre des Hautes Etudes Africaines et Malgaches, 1984.

La coopération militaire recouvre deux types d'accords : les accords de défense (AD), les accords Assistance Militaire et Technique (AMT).

- Les accords de défense (qui concernent les positions

françaises) sont associés à des accords politiques et économiques et créent des liens beaucoup plus étroits. Ils sont plus qu'une alliance militaire, car ils impliquent une certaine harmonisation de la vie diplomatique et éventuellement des institutions politiques. « Défense » est ici entendue au sens large, interne et externe.

C'est au titre de ces accords de défense que des troupes françaises sont stationnées dans certains pays africains. (Cf. tableau infra¹⁴ ; pour mieux apprécier l'importance de ces troupes françaises, on a précisé l'importance des Forces Armées locales).

PAYS	DATE DES ACCORDS DE DEFENSE	TROUPES FRANÇAISES STATIONNEES (1983)	FORCES ARMEES LOCALES
CAMEROUN	1974	60	7 300
COTE D'IVOIRE	1961	450	6 000
DJIBOUTI	1977	3 700	2 700
GABON	1960	850	4 880
RCA-CENTRAFRIQUE	1960	1 100	2 300
SENEGAL	1974	1 100	9 700

• **Les accords d'assistance militaire et technique** relèvent de la coopération technique et sont théoriquement « non liés politiquement ». Ils comportent trois volets :

- assistance en personnel
- formation de stagiaires en France
- aide logistique (fournitures de matériels et équipements)

De tels accords existent avec 25 pays africains¹⁵ dont l'Algérie (1967), la Tunisie (1973) et, écrit *Jeune Afrique*, le Maroc depuis 1973. Mais nous arrivons, ici, à un point fort important à préciser.

La coopération militaire franco-marocaine

Date, contenu, nature de la coopération militaire franco-marocaine : a priori, le sujet ne paraît pas insurmontable à cerner. Pourtant, assez vite, on

constate la rareté des sources. L'ouvrage de Chaigneau ne concerne que l'Afrique Sub-Saharienne et il n'existe pas de livre consacré à ce sujet. Aucune des librairies, associations, maisons d'édition qui s'intéressent particulièrement à cette zone ne peut fournir de référence importante. Parmi les thèses de 3ème cycle de Paris I, aucune n'est consacrée à ce thème.

Bien plus, les sources semblent se contredire : *Jeune Afrique* parle d'accord AMT mais *L'Atlas Stratégique* de Gérard Chaliand (p. 108) n'indique pas d'accords. Pour trancher, on consulte la « liste des traités et accords de la France ».

Dans le *Surbiguet et Wibaux* (direction des journaux officiels), il y a bien des références à la coopération culturelle et technique (13.01.1972, 22.01.1976, 14.12.1977, 01.02.1979), voire des dispositions concernant l'école marocaine de pilotage de Marrakech (25.11.1961 et 10.04.1962) mais rien sur des accords AMT et rien en 1973, qui correspond à cela. Même le dépouillement du *Monde* de février-mars 1973 n'indique rien. Pourtant, des témoignages précis de coopérateurs civils et d'officiers indiquent qu'il y a bien des militaires français présents au Maroc, au titre de la coopération, et ce, en nombre non négligeable.

Alors, on finit par apprendre par le (bref) rapport d'une commission sénatoriale de mai 1981, qu'il y a eu les 19 et 23 mars 1973 échange de lettres entre les gouvernements français et marocain et que c'est de cet échange de lettres que résulte l'organisation de la coopération militaire franco-marocaine. Ce rapport constitue, d'ailleurs, la source la plus détaillée sur ce sujet. L'absence de mention de cet échange de lettres dans le *Surbiguet et Wibaux* veut dire que le texte n'est pas disponible pour le public. La coopération militaire franco-marocaine est donc entourée d'un secret et d'une discrétion fort efficaces, « discrétion » qu'on retrouve aussi bien à l'Ambassade du Maroc (où des difficultés matérielles empêchent qu'on puisse

rencontrer qui pourrait répondre à des questions) qu'au ministère des relations extérieures (où l'on fait remarquer que si nos partenaires marocains sont si attachés à la discrétion, il serait indélicat de passer outre).

La levée du secret dans ce domaine pourrait assurément constituer un premier objectif pour ceux qui ont « le Maroc au cœur ».

Pour définir l'importance et la nature de l'aide militaire de la France au Maroc, il faut donc essayer de confronter différentes informations fragmentaires pour reconstituer le puzzle :

- en ce qui concerne l'aide militaire, le *Monde* du 25.10.1984 situe les crédits de la France au Maroc à 230 millions de dollars, soit trois fois plus que les Etats-Unis.

- en ce qui concerne les personnels, le rapport sénatorial de mai 1981 indique, pour 1979, 265 officiers et sous-officiers ainsi répartis :

TERRE	AIR	MER	GENDARMERIE	SANTE
97	86	31	8	43

Ce qui correspond, comme ordre de grandeur, au chiffre de 250 en 1981 que donne le *Bulletin du CRIDEV* (n° 32, Avril-Mai 1982) en précisant que ce chiffre comprend notamment les instructeurs de pilotes de Mirage.

On peut recouper encore ce chiffre en considérant le nombre de conseillers militaires français en Afrique : 1 410 en 1982 d'après *Armée d'aujourd'hui* (n° 74, octobre 1982) ; sur lesquels, précise cette revue, 20 % sont en Afrique du Nord, soit 280. Si l'on estime que leur nombre est réduit pour les autres pays d'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Libye), comme tout le laisse penser, on retrouve bien ce même ordre de grandeur.

Or, ce chiffre place le Maroc très loin en tête des pays africains pour la présence de conseillers français, puisque les autres données sont les suivantes en 1981¹⁶ :

	NOMBRE DE CONSEILLERS FRANÇAIS
DJIBOUTI	158
GABON	132
COTE D'IVOIRE	111
CAMEROUN	75
TOGO	71
NIGER	63
SENEGAL	40
	etc...

Certes, ce contingent très important, d'environ 250 conseillers, se trouve dans un pays important, aux forces armées nombreuses et proportionnellement les 71 conseillers au Togo pèsent plus que les 250 conseillers au Maroc ; il n'empêche que le volume en grandeur absolue de cette présence est d'une taille que la « discrétion » sus-mentionnée camoufle efficacement mais qu'il faut souligner. Le Maroc est le premier pays d'accueil de conseillers militaires français et la coopération militaire franco-marocaine est tout sauf mineure.

On peut préciser encore que, en 1979, les conseillers militaires français étaient ainsi répartis :

- 39 officiers et 58 sous-officiers de l'armée de terre, détachés dans trois écoles (Kenitra, Meknes, Marrakech), sept centres d'instruction (dont le centre d'artillerie de Fes), trois corps (Ouarzazate, El Hajeb, Khouribga) ;
- 3 officiers et 28 sous-officiers de la Marine essentiellement à l'école royale navale et au centre d'instruction de Casablanca ;
- 27 officiers et 59 sous-officiers de l'armée de l'air

aux bases écoles de Marrakech, Meknes, Sidi-Slimane et Salé ;

- 3 officiers et 5 sous-officiers de gendarmerie à l'école de Marrakech et à l'escadron d'hélicoptères de Rabat.

En ce qui concerne les stagiaires marocains formés en France, ils étaient environ 450 en 1976¹⁷, et un peu plus de 400 en 1980¹⁸ mais le caractère approximatif de ces chiffres ne permet sans doute pas d'en déduire à coup sûr une tendance. On peut compléter les ordres de grandeur avec les chiffres de stagiaires étrangers dans les écoles militaires françaises en 1981¹⁹ :

	STAGIAIRES
AFRIQUE NOIRE	1 980
AFRIQUE DU NORD	650
MOYEN ORIENT	470
EUROPE, AMERIQUE DU NORD	300
AMERIQUE DU SUD	140

Ce tableau montre l'importance de la zone Afrique du Nord, et nous permet d'estimer vraisemblable un chiffre de 400-450 stagiaires marocains en France. Là encore le Maroc occupe une place considérable.

Quelle est la nature de cette coopération ?

Armées d'aujourd'hui note pudiquement que ces conseillers sont situés dans la hiérarchie locale. *Sahara-Info* écrit qu'« ils servent sous uniforme marocain », ce que corroborent quelques témoignages de coopérants civils ou militaires. Dans quel but cette insertion ? Toujours d'après *Armées d'aujourd'hui* : « il s'agit d'apporter aux forces armées, au sein desquelles ils sont détachés, l'expérience et les connaissances des armées françaises en ce qui touche l'organisation des forces, l'emploi des matériels et surtout de la formation des hommes ».

Présence uniquement technique puisque : « il est par contre exclu qu'ils participent à la préparation

ou à l'exécution d'opérations de guerre ou de maintien de l'ordre ».

Intention semblable à celle exprimée de manière très ferme en 1979 par le Ministre des Affaires Etrangères²⁰ : « conformément à leur statut, les personnels chargés de cette mission ne peuvent prendre part, en aucune façon, à des opérations se rattachant à un conflit ou au maintien de l'ordre et ont d'ailleurs reçu instruction depuis le début du conflit du Sahara occidental de ne pas se rendre dans les zones où les opérations se déroulent ou risquent de se dérouler ».

Le propos est ferme ; on appréciera, toutefois, comme il convient l'affirmation que les conseillers français s'abstiendraient même de toute présence dans les zones où des opérations « risquent » de se dérouler. A vouloir trop prouver... De toutes façons, la discrétion qui protège le sujet ne nous donne guère d'assurance indiscutable sur le respect de ces intentions. De plus, la frontière au delà de laquelle les conseillers français sortiraient de leur rôle « technique » est loin d'être nette. Enfin, à un partenaire aussi important militairement, peut-on toujours tout refuser ?

Les Etats-Unis

Les Etats-Unis ont de « bonnes relations » militaires avec le Maroc comme en témoignent les visites au Maroc de Richard Armitage, Secrétaire adjoint à la Défense²¹, de Caspar Weinberger, Secrétaire à la Défense²², de l'Amiral Small, Commandant de la 6ème Flotte US en Méditerranée²³, du Général Burns, Sous-Secrétaire adjoint à la Défense, chargé de la sécurité internationale²⁴, ou la visite de courtoisie de quatre bâtiments US à Tanger en novembre 1984²⁵.

Les Etats-Unis ont ainsi présenté aux Marocains, en septembre 1984 à Salé le F 20 TIGERSHARK de Northrop (chasseur aérien tactique).

En mai 1984, la troisième réunion de la **commission militaire mixte maroco-américaine** a eu lieu, essentiellement, sur l'aide militaire 1984-1985 et a abouti à

des accords pour faciliter le transit et l'accès dans ce pays à la force de déploiement rapide, en cas de crise dans le Golfe (vraisemblablement la base de Ben-Guerir, entre Casablanca et Marrakech, qui est l'une des cinq bases évacuées par les Etats-Unis au début des années 1960). Ont aussi été conclus des accords de repérage pour échanger les informations fournies par satellites et destinées à la cartographie.

Ceci se concrétise par une aide US de 50 millions de dollars pour la modernisation de bases aériennes (suite de l'important accord maroco-américain de 1982).

Les Etats-Unis soutiennent qu'il n'y a pas de présence militaire US permanente au Maroc, mais seulement à titre temporaire, des experts pour l'entraînement sur F5 et hélicoptères. Ceci est cependant mis en doute, sans que nous ayons assez d'informations pour nous prononcer.

Ainsi donc « le Maroc n'est pas abandonné » et, à la sortie d'une promotion de pilotes en octobre 1984, l'inspecteur de l'air, le colonel Kabbaj, pouvait exprimer *la gratitude du Maroc envers la France, les Etats-Unis, l'Espagne et l'Italie, pays amis pour leur concours à la formation des officiers marocains*²⁶.

Énumération significative : l'Espagne joue ainsi un rôle évident (exercices combinés aériens, octobre 1984). La visite officielle au Maroc du Ministre de la Défense espagnol doit permettre d'envisager « les moyens de parvenir à un accord de coopération militaire qui pourrait comprendre des transferts de technologie (hélicoptères, blindés)²⁷ ».

L'ordre des « pays amis » place la France avant les Etats-Unis, ce qui semble bien correspondre aux chiffres que nous avons cités (bien que Jacques Bellet dans *Alerte 97-98*, septembre-décembre 1984, cite les Etats-Unis comme principaux fournisseurs de l'armée marocaine).

Néanmoins, cette vigilance des Etats-Unis interfère forcément avec la politique française, tant du point

de vue diplomatique et stratégique, que du point de vue des contrats de matériels militaires avec le Maroc.

France et Maroc : des liens puissants

- **Des liens anciens**, bien sûr, et qui ont toujours en vue certaine réalité militaire. En 1977 au cours de l'opération Verveine ; les Transall français transportaient le matériel marocain au Shaba. Déjà, en 1958 lors de l'opération Ecouvillon, l'aviation française transportait le matériel et les paras espagnols pour écraser la « rébellion » au Sahara occidental²⁸. L'attention stratégique de la France à cette partie de l'Afrique ne s'est jamais démentie et il ne semble pas y avoir, de ce point de vue, de solution de continuité dans la politique menée avant et après 1981.

- Des liens discrets mais puissants, comme en témoignent les **déplacements présidentiels et royaux** de 1983 et 1984.

- **Des liens vitaux pour un pays en difficultés** : la guerre lui coûte 1,2 à 1,4 million de dollars par jour²⁹, sa dette extérieure se monte à 11 milliards de dollars, soit 40 % de ses recettes d'exportation, et le fait que le Club de Paris ait procédé à un réaménagement de la dette marocaine n'a évidemment pas résolu tous les problèmes³⁰.

La France est à la fois le premier fournisseur du Maroc (25 % du marché) et son premier créancier (la moitié de la dette). Ceci crée une relation qui n'est pas une simple domination, mais une certaine interdépendance. Les moyens, économiques et militaires d'influence de la France sont clairs. Mais, elle ne peut aller jusqu'à prendre le risque de perdre un débiteur aussi précieux dont, qui plus est, le rôle stratégique est capital, aussi bien au passage de la Méditerranée à l'Atlantique, que vers l'intérieur de l'Afrique, d'autant que « l'amitié » des Etats-Unis ne laisserait pas longtemps un tel pays sans « protecteur ».

Notes

1. Source : Banque Mondiale et l'Année Economique et Sociale, 1984.
2. En notant que le résultat 1982 du Ghana est affecté d'une inflation très forte.
3. Source : Banque Mondiale et l'Année Economique et Sociale, 1977.
4. *Iss Military Balance*, traduction Jeune Afrique Plus n° 10, 1984.
5. En notant la situation particulière de l'Afrique du Sud qui, à des forces régulières de 83 400 hommes, ajoute 157 000 réservistes et des forces paramilitaires de 139 000 hommes.
6. Libye exclue, manque de données.
7. Libye et Ethiopie exclues, données non disponibles.
8. *Politique-Hebdo* n° 247.
9. *Journal Officiel* du 24.11.1979 (Assemblée Nationale).
10. *Military Balance*.
11. *Afrique Défense*, octobre 1984.
12. *Journal Officiel* du 24.11.1979.
13. *Afrique Défense*, juillet 1984.
14. Chaigneau, op. cit. et *Military Balance*.
15. *Jeune Afrique Plus*, op. cit.
16. Chaigneau, op. cit., page 77.
17. *Politique Hebdo*, n° 247.
18. *Sahara-Info*, n° 70-71.
19. *Armées d'Aujourd'hui*, n° 74.
20. *Journal Officiel* du 24.11.1979.
21. *Afrique Défense*, juillet 1984.
22. *Afrique Défense*, avril 1984.
23. *Afrique Défense*, avril 1984.
24. *Afrique Défense*, novembre 1984.
25. *Afrique Défense*, décembre 1984.
26. *Afrique Défense*, décembre 1984.
27. *Afrique Défense*, décembre 1984.
28. *CRIDEV*, n° 21, février-mars 1980.
29. *L'Expansion*, septembre 1984.
30. *Notes Bleues*, n° 148.